



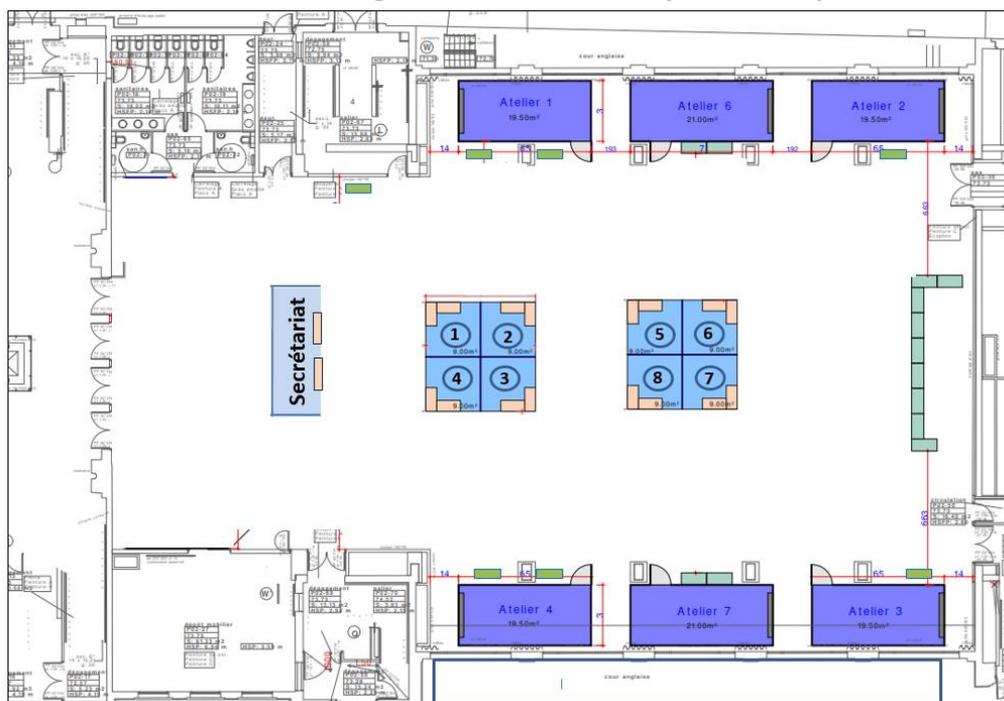
EXPOSITION : ESPACES ET SERVICES

Les JAMU initialement programmées en Avril 2020, se tiendront les lundi 20 et mardi 21 septembre 2021.

La pandémie modifie les conditions habituelles du déroulement des JAMU :

- La jauge totale de participants a été diminuée
- La zone d'exposition comporte moins de stands, et plus de place réservée à la circulation des participants
- La restauration, l'organisation des pauses sont adaptées aux contraintes sanitaires supposées à la date de rédaction de ce document
- Le plan des emplacements est simplifié, le nombre de stands limité.

Des modifications seront apportées concernant tous ces points en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires et de la réglementation d'ici le premier septembre 2021.



Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92, enregistré auprès des OPCA

Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: info@iresu.fr site web : www.iresu.fr





ESPACES ET SERVICES : MODALITES DE PARTICIPATION

ESPACE*

Mise à disposition d'un espace de 9 m2 1 680 € TTC (1 400 € HT)

Dimensions : 3m X 3m. Inclus un encart 10 X 21 cm dans le programme.

Mise à disposition d'un espace de 18 m2 2 520 € TTC (2 100 € HT)

Dimensions : 3m X 6m. Incluse une page encart 21 X 29,7 cm dans le programme.

SERVICES COMPLEMENTAIRES*:

CHOIX : 360 € TTC (300 € HT)

Choix préférentiel de l'espace d'exposition.

LISTE : 1 680 € TTC (1 400 € HT)

Remise de la liste des participants (soumise à l'accord préalable des congressistes).

DOCUMENT : 360 € TTC (300 € HT)

Insertion dans les sacs remis aux congressistes d'un document ou objet * fourni par votre société.

PAGE PROGRAMME : 480 € TTC (400€ HT)

Une page de couverture pour insertion publicitaire dans le programme des JAMU en page 2, 3 ou 4 de couverture.

ENCART NEWSLETTER : 1 080 € TTC (900€ HT)

L'IRESU envoie à la suite de chaque JAMU une Newsletter à plus de 2000 médecins et infirmières de santé au travail par courriel. Insertion d'un encart publicitaire dans la Newsletter post JAMU de décembre 2021. Format de l'encart : H 10 cm x L 21cm. Encart fourni (600 dpi) par votre société.

CONTRAINTES SANITAIRES :

Les éléments de cette offre seront régulièrement mis à jour et dépendent des contraintes sanitaires en vigueur à la date de tenue des JAMU.

Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92, enregistré auprès des OPCA

Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: info@iresu.fr site web : www.iresu.fr

* L'IRESU, organisateur des JAMU, est dénommé ici « l'organisateur ».

Les services sont pris en compte selon la date de réception de l'engagement de réservation accompagné du règlement.

CHOIX : A défaut du service CHOIX retenu, l'emplacement de l'espace est attribué par l'organisateur. Le service CHOIX quand il est retenu permet à votre société de choisir l'emplacement au sein de l'exposition sur la base du premier arrivé premier servi.

ESPACE : L'espace de 9 m² est livré avec 2 ou 3 cloisons, 1 triple spot de lumière, alimentation électrique 500 W maximum, accès WIFI public, 1 chaussette de signalisation, 1 table, 2 chaises. Il est accompagné d'un espace pour encart publicitaire dans le programme des JAMU 2021 : format de cet encart : hauteur 10 cm, largeur 21 cm (marges incluses) ; choix de l'emplacement effectué par l'organisateur.

L'espace de 18 m² est livré avec 2 ou 3 cloisons ou cloison partiellement séparatrice supplémentaire, 2 triples spots de lumière, alimentation électrique 500 W, accès WIFI public, 1 chaussette de signalisation, 2 tables, 4 chaises. Il est accompagné d'un espace pour encart publicitaire dans le programme des JAMU 2021 : format de cet encart : hauteur 29,7 cm, largeur 21 cm (marges incluses) ; choix de l'emplacement effectué par l'organisateur.

Une table supplémentaire est disponible sans frais.

Le WIFI est offert.

LISTE : Le service « LISTE » permet la remise de la liste des participants sous forme matérialisée comprenant noms et fonctions, sociétés et adresses postales, à l'exception des participants ayant refusé toute communication de leurs coordonnées.

DOCUMENTS : Les formats des documents ou objet à insérer dans les sacs doivent être compatibles avec la taille du sac fourni aux participants.

Tous les documents destinés à être publiés dans le programme ou la newsletter doivent être sous format JPG ou EPS ou PNG en haute définition (600 dpi).

L'exposition est ouverte aux congressistes du lundi 20 septembre 10h30 au mardi 21 septembre 17h30, sous réserve des contraintes sanitaires :

Les deux déjeuners sous forme de « lunch boxes » et les quatre pauses sont proposés au sein et en dehors de l'espace d'exposition et sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur lors des JAMU. Les habituels cocktails debout et pauses petit déjeuner seront remplacés par les prestations conformes à la réglementation et aux bonnes pratiques médicales.

Renseignements : www.jamu.fr, rubrique Exposants
expo@iresu.fr

Karine Leleu : Tél 01 84 19 28 75

Antoine Serre : Tél 06 45 30 73 28

Réservation : IRESU, SAMU 92.
104 Bld Raymond Poincaré
92380 GARCHES

En renvoyant l'engagement de réservation

JAMU 2021 Lundi 20 et mardi 21 septembre 2021 ESPACES ET SERVICES : ENGAGEMENT DE RESERVATION

Société
Adresse.....
CP Ville.....
Coordonnées du contact
Tel email.....

ESPACE D'EXPOSITION :

Espace de 9 m² 1 400 € HT (1 680 € TTC)

Espace de 18 m² 2 100 € HT (2 520 € TTC)

SERVICES COMPLEMENTAIRES

1 - CHOIX 300 € HT (360 € TTC)

> Indiquer vos préférences (numéro de l'espace) Choix 1 Choix 2

Le plan de l'espace Ginoux est susceptible de modifications fonction des contraintes sanitaires

2 - LISTE 1 400 € HT (1 680 € TTC)

3 - DOCUMENT 300 € HT (360 € TTC)

4 - PAGE PROGRAMME 400 € HT (480 € TTC)

5 - ENCART NEWSLETTER 900 € HT (1 080 € TTC)

Cochez l'espace et le/les services souhaités. Les services sont pris en compte selon la date de réception de l'engagement de réservation accompagné du règlement. Un extrait des CGV figure au verso.

Total HT :

TVA (20%) :

TTC :

Engagement et signature au verso

ENGAGEMENT DE RESERVATION D'ESPACE ET ACHAT DE SERVICES

La location d'un espace comprend :

Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92, enregistré auprès des OPCA

Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: info@iresu.fr site web : www.iresu.fr

- Soit un espace de 9 m², 1 table de 140 cm (une seconde table identique possible sans supplément), 2 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 500 watts, une chaussette de signalisation. Les espaces d'exposition sont numérotés sur le plan. (Plan disponible à partir du 1er Juin) Ils disposent de parois en cloisons modulaires blanches, avec traverse en périphérie et une chaussette de signalisation. Ces espaces disposent de 2 cloisons, et 2 ouvertures.
- Soit un espace de 18 m², 2 tables de 140 cm (une troisième table identique possible sans supplément), 4 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 500 watts, une chaussette de signalisation. Ces espaces disposent de 2 ou 3 cloisons, de 3 ouvertures, et d'une éventuelle cloison supplémentaire partielle.
- Ils sont tous 2 situés au sein de l'espace d'exposition, chacun bénéficiant d'une visibilité et d'un accès facile des congressistes.
- Les déjeuners et les quatre pauses seront distribués au sein et en dehors de l'espace d'exposition conformément aux contraintes sanitaires.
- Désignation de l'emplacement par l'organisateur 2 semaines avant l'installation, (hors achat service « CHOIX »). L'implantation proposée est susceptible de modifications. Celles-ci seront notifiées avant le 31 Août 2021.
- L'installation le dimanche 19 septembre de 17h à 20h, et/ou le lundi de 7h à 9h30.
- La mise à disposition de cet espace du lundi 20 septembre 7h jusqu'au mardi 21 septembre 2021 à 17h30,
- Le nom de votre société avec le repérage au sein de l'exposition précisé sur le programme des JAMU et le logo de votre société dans le programme des JAMU.
- Un encart de pied de page publié dans le programme est offert avec l'espace de 9 m² et un encart d'une page avec l'espace de 18 m²

L'achat d'un service s'ajoute à la location de l'espace.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Art.1 Conditions générales : Les organismes désireux d'exposer et d'acheter un service complémentaire acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation de l'IRESU et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.
- Art.2 Admissions : Les engagements de réservation, signés par l'exposant, ne seront valables que s'ils sont formulés sur les formulaires « ESPACES ET SERVICES : ENGAGEMENT DE RESERVATION » fournis par l'IRESU. Les engagements de réservation sont à adresser à : IRESU SAMU des Hauts-de-Seine. 104 Boulevard Raymond Poincaré, 92380 GARCHES. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les demandes de réservations. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque.
- Art.3 Paiement : Toute réservation d'espace et de service devra être accompagnée du règlement.
- Art.4 Annulation : En cas d'annulation par un exposant indépendamment des contraintes sanitaires réglementaires avant le 31/08/2021, l'organisateur conserve à titre d'indemnité 60% du montant de la facture globale. Pour toute annulation intervenant à partir du 1^{er} septembre 2021 non liée réglementairement aux contraintes sanitaires, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.
- Art.5 Sous location : Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.
- Art.6 Occupation des surfaces d'exposition : L'attribution des emplacements (hors achat du service « CHOIX ») sera décidée par l'organisateur. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être faite sans l'accord écrit de l'IRESU.
- Art.7 Règlements et consignes de sécurité : Un dossier technique de l'exposant sera envoyé à chaque société ayant réservé un stand. Ce dossier comprendra toutes les modalités d'aménagement de stand et de location de mobilier, ainsi que les règlements de sécurité et les informations sur les différents services qui vous seraient nécessaires. Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs salariés et sous-traitants la réglementation du lieu de congrès et les consignes précisées dans le dossier technique. Ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du lieu de congrès. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué ou installé sur leur stand.
- Art.8 Distribution de documents : Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand (Hors achat de service « DOCUMENT »)
- Art.9 Droit et responsabilités de l'organisateur : L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.
- Art.10 Litiges : En cas de litige, seuls les tribunaux de Nanterre sont compétents

Engagement de réservation faisant office de bon de commande :

Signature, date et tampon de la société :

Renseignements : www.jamu.fr (rubrique Exposants), ou par mail : expo@iresu.fr, ou par tél :
Karine Leleu : 01 84 19 28 75, ou Antoine Serre : 06 45 30 73 28

Renvoyez cet engagement de réservation signé accompagné du règlement à IRESU
SAMU92, 104 Boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES. Ou : expo@iresu.fr